



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

OBJET : 19 - Construction d'un nouveau groupe scolaire Tristan Bernard sur le quartier des Vaïtes - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 007924

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 23/05/2025

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Construction d'un nouveau groupe scolaire Tristan Bernard sur le quartier des Vaïtes - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°2	29/04/2025	

Résumé :

L'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes fait partie du programme des équipements publics de la ZAC des Vaïtes et s'établira sur une parcelle de 4 500m² limitrophe du tramway et des liaisons viaires.

Ce projet permettra à terme de déconstruire l'actuelle école élémentaire Tristan Bernard et ses locaux annexes, déconstruction intégrée dans le coût d'opération.

Le Conseil Municipal du 20 juin 2024 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement, pour un montant de travaux de 7 050 000 € HT.

Il convient à l'issue de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre de choisir le lauréat, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Madame la Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant. Il est proposé de retenir le projet présenté par l'équipe représentée par A+ SAMUEL DELMAS – Paris pour un montant de travaux de 7 050 000 € HT (valeur avril 2024) soit 7 106 400 € HT (valeur actualisée février 2025).

I - Contexte

A – La ZAC des Vaïtes revisitée

Dans sa version révisée, la ZAC des Vaïtes prévoit la construction de 600 logements d'ici à 2033 avec des livraisons échelonnées entre 2027 et 2033.

Au titre des équipements publics, il est prévu la construction d'un groupe scolaire (école maternelle + école élémentaire). Le nouveau groupe scolaire Tristan Bernard était déjà projeté dans l'ancien projet de ZAC mais a été relocalisé de façon plus centrale par rapport au quartier et par rapport aux réseaux de mobilité (tramway et réseau viaire).

B – L'école élémentaire Tristan Bernard existante

L'actuelle école élémentaire Tristan Bernard est un bâtiment plutôt en fin de vie. Sa réhabilitation lourde pour lui donner un niveau de performance environnementale acceptable et des fonctionnalités conformes aux attentes actuelles d'un équipement scolaire représenterait un investissement très important sans pour autant aboutir à un patrimoine bâti qualitatif pérenne.

La livraison du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard permettra ainsi de désaffecter l'actuelle école élémentaire Tristan Bernard et, dans la continuité, de la déconstruire.

II - Objectifs

A - Programme fonctionnel et surfacique

Le programme des travaux consiste principalement en la construction de 10 classes susceptibles d'accueillir des enfants de la petite section de maternelle à la classe de CM2 en élémentaire ainsi que les espaces annexes tels que bureau de direction, locaux de stockage, salles de repos (sieste des petite et moyenne sections), locaux techniques tels que ventilation. En sus, sont prévus les locaux permettant l'accueil d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) permettant à des enfants accueillis dans des établissements médico-sociaux (IME/IMPRO, ITEP, IES, IEM) de suivre partiellement ou totalement une scolarité en établissement scolaire ordinaire. Enfin, on peut

également mentionner l'intégration d'une salle polyvalente ouverte sur le quartier en dehors des temps scolaires et périscolaires.

La restauration scolaire en liaison froide permettra d'accueillir 280 rationnaires répartis comme suit :

- 120 rationnaires en maternelle pour 120 places assises : 1 seul service à table
- 160 rationnaires en élémentaire pour 80 places assises : 2 services avec ligne de self

Des espaces périscolaires seront prévus dans la continuité des programmations réalisées dans le cadre du Plan écoles.

B - Objectifs énergétiques et environnementaux

Le futur équipement sera en construction neuve et à ce titre sera soumis à la RE 2020. En parallèle, sans nécessaire objectif de certification, il visera une conformité aux objectifs E4C2 avec un souhait de limiter au plus les émissions de gaz à effet de serre induites par la construction du site.

Des panneaux solaires photovoltaïques ainsi que thermiques sur l'ensemble des toitures sont envisagés.

L'objectif de performance énergétique est fixé à 15 kWh/m²/an.

C - Implantation du projet

La parcelle de 4 500 m² est définie dans le cadre du plan d'aménagement global de la ZAC des Vaïtes.

D - Espaces extérieurs

Les cours de récréation seront aménagées dans la continuité des aménagements de cours réalisés dans le cadre du Plan écoles et du programme « lutte contre les îlots de chaleur urbains ».

Le Conseil Municipal du 20 juin 2024 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement pour **un montant global d'opération évalué à 8 830 000 € HT soit 10 596 000 € TTC TDC.**

Ce montant s'entend hors installations de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, financés le cas échéant sur le budget du plan solaire photovoltaïque.

III - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément aux articles L. 2125-1 2° et R.2162-15 à R.2162-26 du Code de la Commande Publique.

Le jury de concours de la phase candidature réuni le 15/11/2024 a retenu, parmi les 56 dossiers présentés, les candidatures de :

1/ ATELIER JULIEN BOIDOT – Paris (mandataire), NEY PARTNERS WOW, CMB72, BASSINET TURQUIN PAYSAGE, ALBERT ET COMPAGNIE, SARL QUARANTE DEUX, PERRINE ROUSSELET, ALTERNATIVE, ACFI, CLIC

2/ A+SAMUEL DELMAS – Paris (mandataire), OTE, OTELIO, EXPUR, MARCO ROSSI PAYSAGISTE, ARWYTEC

3/ RICHTER ARCHITECTES ET ASSOCIES – Strasbourg (mandataire) et BASAL, ATELIER BENJAMIN MESNAGER, CAPEM INGENIERIE, SOLARES BAUEN, INGENIERIE ETDEVELOPPEMENT, E3 ECONOMIE, BOMA – Les BONnes MATières, EURO SOUND PROJECT, LOLLIERINGENIERIE, ES SERVICES ENERGETIQUES

Le jury de concours de la phase offre réuni le 28/03/2025 a examiné les trois projets remis selon les critères suivants :

1. Qualités fonctionnelles et efficacité de l'organisation interne, et externe, des locaux, des surfaces et des circulations entre bâtiments
2. Qualités architecturales, qualités paysagères et intégration dans le site
3. Economie générale du projet : compatibilité avec l'enveloppe prévisionnelle allouée aux travaux
4. Performance énergétique et environnementale du projet
5. Qualités et pérennité des solutions techniques proposées
6. Planning et phasage de l'opération

A l'issue de cet examen, le jury a classé les projets remis par les trois candidats sélectionnés dans l'ordre suivant :

1/ RICHTER ARCHITECTES ET ASSOCIES – Strasbourg

2/ A+SAMUEL DELMAS – Lyon

3/ ATELIER JULIEN BOIDOT – Paris

L'avis du jury ne revêtant qu'un caractère consultatif et ne liant donc pas le pouvoir adjudicateur, celui-ci a décidé, conformément à l'article R.2122-6 du code de la commande publique d'engager la négociation avec le candidat classé en seconde position par le jury.

En effet, le projet classé par le jury en première position a fait l'objet d'une alerte importante du fait de son incompatibilité financière avec l'enveloppe budgétaire allouée au PPI, contrairement au projet classé en seconde position qui apparaissait plus à même de respecter le cadrage budgétaire affecté à l'opération tout en apportant des réponses satisfaisantes en termes de fonctionnalité et de performances énergétiques et environnementales.

La négociation a ainsi porté sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et la prise en compte des observations du jury sur le projet.

A l'issue des négociations, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe représentée par le mandataire A+SAMUEL DELMAS – Lyon pour un montant d'honoraires de 1 319 123.32 € HT (montant de 1 450 807.23 € HT avant négociation) ce qui amène à un taux d'honoraires de 18.56 % (contre 20.43% avant négociation). La négociation réalisée a ainsi permis d'abaisser les honoraires de 131 683,91 € HT soit 9,08% de diminution.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'équipe représentée par le mandataire A+SAMUEL DELMAS, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes à l'équipe représentée par le mandataire A+SAMUEL DELMAS pour un montant d'honoraires de 1 319 123,32 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

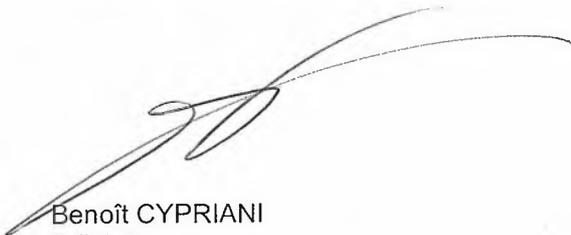
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Benoît CYPRIANI
Adjoint



Anne VIGNOT